



Aide sur calcul rachat de part conjoint dans le cadre d'un divorce

Par nicolaspereira37

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car je suis un petit peu perdu sur la calcul de rachat de part dans le cadre d'un divorce. Ma conjointe et moi même divorçons d'un accord commun.

Je souhaite garder notre bien immobilier et donc lui racheter sa part.

Aujourd'hui, la maison est estimée à 300000?, il reste 95000 ? de crédit immobilier.

Mais, il y a quelques temps, suite à un héritage, ma conjointe à investie 80000 ? pour rembourser une partie de ce crédit. Aucun document officiel n'a été établi car nous nous sommes mis d'accord que si il devait arriver quelque chose, elle récupérerait cette somme.

Aujourd'hui, étant confronter à une séparation, et comme nous nous l'étions dit, je souhaite lui rendre cette somme.

Mais je ne sais pas comment calculer le montant que je devrais à nouveau contracter pour pouvoir garder la maison, donc en prenant en compte sa part, le reste du crédit actuel et les 80000 ? qu'elle a investie.

Merci d'avance à vous pour vos réponses.

Cordialement,

Nicolas xxxxxxxxx

Par AGeorges

Bonjour Nicolas,

Pour pouvoir répondre à votre question, il faut d'abord que vous donniez quelques précisions :

1. Quel est votre statut marital
2. Pouvez vous dater votre achat immobilier par rapport à votre mariage ?
3. L'acte d'achat de votre maison comportait-il une description des apports, et notamment de parties "propres" à chaque co-signataire ?

Il faudra aussi que le crédit restant soit traité. Diverses options sont possibles. Mais par exemple, si vous souhaitez le conserver sur une seule tête, il est possible que la banque refuse selon votre type de garantie. D'autre part, il est aussi possible que la part assurance du prêt prise sur la tête de votre femme pose problème.

Si vous pouvez d'abord répondre aux trois questions, nous verrons le reste après.